

FRANCE

Délais de paiement : les grands groupes à la traîne

- L'Observatoire de Bercy rend son rapport annuel ce vendredi.
- Les délais de paiement se sont améliorés en 2017, à moins de onze jours en moyenne.

ENTREPRISES

Marie Bellan
 @mbellan1

Comme l'ensemble des indicateurs macroéconomiques, les délais de paiement se sont améliorés en 2017. Ils sont passés sous la barre des onze jours de retard au printemps 2017 et de nouveau au dernier trimestre de l'année, selon les chiffres de la société Altarea, dont rend compte l'Observatoire des délais de paiement de Bercy dans son rapport annuel publié ce vendredi. Pour le premier trimestre 2018, on pourrait même passer sous la barre des dix jours, un seuil symbolique.

« On est sur la bonne voie, la tendance de fond est là. Collectivement, les entreprises et les administrations font beaucoup mieux qu'il y a encore quelques années », se félicite Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire. La situation s'était dégradée en 2015 (13,6 jours de retard), faisant craindre à plusieurs experts que les délais de paiement ne repartent à la hausse après des années de progrès. Il n'en est rien.

Mais cette situation globalement satisfaisante comporte aussi des zones d'ombre. Notamment du

côté des grands groupes. « On constate pour les grandes entreprises une remontée significative des délais fournisseurs à partir de 2012 (de 62 jours en 2012 à 68 en 2016) alors que dans le même temps, ils se stabilisent pour les PME », indique le rapport. « Les grands groupes ne se préoccupent que de leur bilan. Ils veulent montrer qu'ils sont gorgés de trésorerie à leurs analystes, et ils se fichent pas mal de leurs fournisseurs. Leurs retards de paiement sont délibérés », s'agace un responsable à Bercy.

Présence de l'Afep

Circonstance aggravante : les gros retards de paiement, ceux de plus d'un mois, s'aggravent. Et ce sont là aussi les grands groupes qui en sont les principaux responsables : un grand groupe sur cinq a des retards de paiement supérieurs à un mois (+5 points en un an), contre une sur dix pour les PME.

« Les grandes entreprises sont encore insuffisamment mobilisées sur le sujet », regrette Jeanne-Marie Prost, qui a toutefois bon espoir que les choses changent, notamment du fait de la présence de l'Afep ce vendredi à la remise du rapport.

« Name and Shame »

Pour les faire bouger, Bercy a un instrument de poids entre ses mains : la publicité des sanctions, qui peuvent désormais aller jusqu'à 2 millions

d'euros depuis la loi Sapin. « *Le Name and Shame* a eu un effet indéniable les premières fois où il a été utilisé, notamment sur les entreprises du CAC 40 », estime Thierry Millon, directeur des études d'Altarea. Depuis, le dispositif a perdu de son caractère exceptionnel. La Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes continue de publier les noms sur son site, mais sans vraiment de répercussion. « *Le Name and Shame*, ça marche, mais il faut mettre un coup de projecteur dessus », estime Jeanne-Marie Prost.

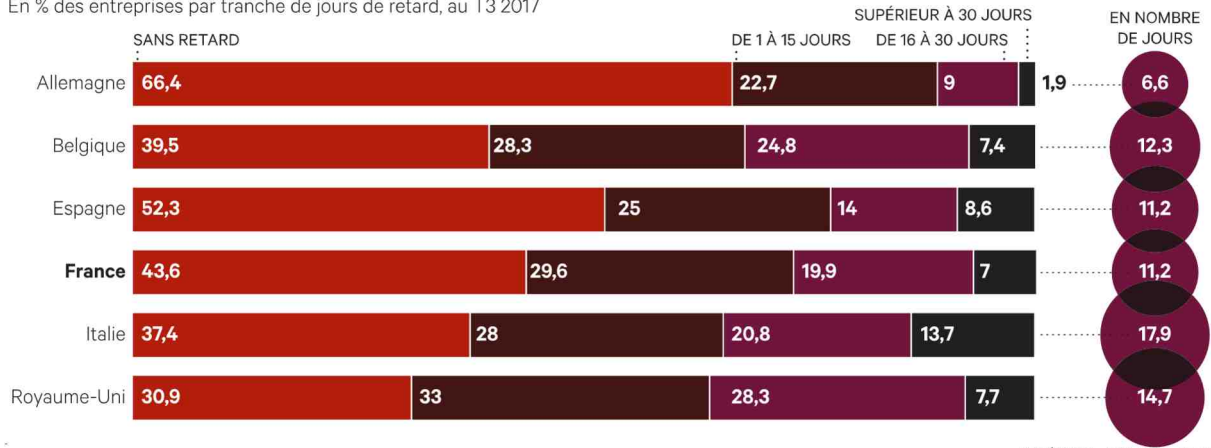
Sans amélioration des délais de paiement côté grands groupes, l'objectif de Bercy de faire « grandir les entreprises, et notamment les PME », comme le répète le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, risque de rester un vœu pieux. ■

Les délais légaux

Sauf dispositions contraires mentionnées dans les conditions générales de vente, le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant l'exécution de la prestation ou la réception de la marchandise. Le délai peut être négocié entre les parties sans dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à partir de la facturation.

Comportement de paiement des entreprises en Europe

En % des entreprises par tranche de jours de retard, au T3 2017



«LES ÉCHOS» / SOURCE : ALTARES